

No. 64.

PROCES VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

 OTTAWA, MERCREDI, 1ER MAI 1889.

PRIÈRE.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qui lui a été adressée par le Secrétaire de Son Excellence le Gouverneur-Général :—

HÔTEL DU GOUVERNEMENT, OTTAWA.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur-Général se rendra à la salle des séances du Sénat pour proroger la session du Parlement du Canada, jeudi, le 2 mai, à 3 P.M.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

CHARLES COLVILLE,

Capitaine,

Secrétaire du Gouverneur-Général.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes.

Le bill (No 151) concernant un arrangement y mentionné avec la Cie de chemin de fer et de vapeurs de la Qu'Appelle, du Lac Long et de la Saskatchewan, est lu pour la troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité des Voies et Moyens.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

1. Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1889, la somme de \$2,090,177.23 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

2. Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1890, la somme de \$25,643,275.93 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

Résolutions à rapporter.

Les dites résolutions sont, en conséquence, rapportées, lues pour la seconde fois, et adoptées.

M. Foster présente alors un bill (No. 147) pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour faire face à certaines dépenses du service public, pour les années fiscales expirant respectivement le 30 juin, 1889, et le 30 juin, 1890, et pour autres fins se rattachant au service public,—lequel est lu pour les première, deuxième et troisième fois, et passé.